



République Française

INSCRIPTION SCOLAIRE

L'inscription auprès de la Mairie concerne les enfants qui entrent en maternelle, ou qui sont nouveaux à l'école de Valbonnais. C'est une étape obligatoire avant de se rendre à l'école.

Les inscriptions scolaires se feront prioritairement par mail : communedevalbonnais@wanadoo.fr, toutefois une permanence sera assurée en mairie puis à l'école le lundi 8 avril 2024 de 16h20 à 18h00.

Vous devez fournir :

- Pour l'inscription en mairie : le livret de famille et un justificatif de domicile
- Pour l'admission, auprès de la directrice de l'école : le certificat d'inscription délivré par la mairie et le carnet de santé.